

ARGENT | 23



SOS CONSO
CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAIS

Testament international et interprète assermenté

UnepersonneinstalléeenFrancemaisneparlantpaslefrançais,souhaitantdicterseesdernièresvolontés sous la forme d'un testament « international », peut faire appel à un interprète, notamment ceux du Conseil supérieur du notariat, mais pos de l'affaire suivante.

En 2015, une Italienne, Mme X, laisse un testament, France, qui avantage ses trois filles. M. Y, fils d'une quatrièmefille, décédée, demande que la justice l'annule. Il soutient que l'amie interprète, non assermentée, à laquelle Mme X a fait appel pour le dicter a mal compris son propos. La cour d'appel de Grenoble annule l'acte, en tant que testament « authentique », du fait qu'il a été dicté par un interprète non assermenté. Mais elle le « sauve », en tant que testament international, qu'elle juge conforme à la « loi uniforme » annexée à la convention de Washington du 26 octobre 1973.

LA « RÉSISTANCE » DE LA COUR D'APPEL IMPOSE UN EXAMEN EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Selon le rapport explicatif de la convention, ce testament offre « l'avantage consistant à porter quelle langue », et « la loi uniforme nexige même pas qu'il soit écrit dans une langue que connaisse le testateur ». Pourtant, le 2 mars 2022, la Cour de cassation, saisie par M. Y, juge qu'« il ne peut pas être rédigé dans une langue que le testateur ne comprend pas, même avec l'aide d'un interprète ».

Position que réuse la cour d'appel de Lyon, chargée de rejeter l'affaire. La convention prévoit le recours à l'interprète, et renvoie le soin d'en préciser les conditions aux lois nationales régissant les personnes habitées à recueillir ce testament. La loi française du 29 avril 1994 étant restée muette sur ce point, Mme X pouvait faire appel à une interprète non assermentée. La Cour de cassation, de nouveau saisie sur ce réunie en assemblée plénière, comme l'impose la « résistance » des juges du fond, approuve la première partie de ce raisonnement. Mais conteste la seconde : le « silence » de la loi ne permettrait pas le recours à l'interprète. « Seul, un testament authentique » recueilli « depuis le 18 février 2015 », de la concours d'un interprète assermenté, pourrait « être déclaré valide en tant que testament international », avec toutefois les parties devant la

ue, qui veut pour l'attention des particuliers, prenne des professeurs, pouvez-vous avant vous ou sur Net- , il doit représenter- a va me permettre. » Ensuite, il n'a me si le plancher dans que je fais ce ; faire d'autre qui venus ? »

à nuit sur son toit, Nous avons ren- ry de Ventura Bou- jomme le Starbucks dans la nuit, quand « l'ouragan de feu » employés en gilet fluo limiter dispersées sur permarché Amazon énérateur, est ouvert

charger Watch Duty, lucratif devenue in- Angeles cerné par les biquant sur « Fire near moi »), on peut voir si zone à risque élevé. Le re du quartier de Pacific croyait protégé par la a évacué, mais lui a pré- niens, pour avoir « l'air de ». Quand l'électricité a été plus que sa voiture pour one, et il a fini par partir, rage de fumée.

dans une sorte d'autocriti- été négligents », note-t-il, sérieux ne pouvait arriver inéma : « Oh ! un incendie ! vent de terre ! » Parall pour art gâté du divertissement.

rennes

mbliée en obligations creusent « naturelle- t avec le gros du mar- affaisantes, elles pour- s de trop grand succès des taux obligataires), Ce risque de dilution, épargne l'antiticipe plafonnant la quote- onds en euros à 25 % ement d'un contrat. he, les taux de lasu- urs devaient rester hés dans les prochai- fais, au cas par cas, z capacité des assu- er rapidement des taux élevé et des rés- disposent pour s'ins- spirale vertueuse », e Chartier-Kastler, « fin 2023, le rende- s actifs généraux y, plombe par dan- ons à taux faibles, nent 2,3 % ». variable d'ajuste- lle, la provision ion aux bénéfices aux compagnies sserve une frac- ranciers dégages rit des fonds en e ment diminués noins suffisante ait, fin 2023, à de rendement, de Good Value permettre aux dotés de garder arformance de l'ordre participa- a contribué à zu taux unique 24, et en paral- ns 3,9 milliards », rapportant », témoigne à le mutualiste dont le fonds